

Règlement de la Cauda Color 2018

Article 1. Organisateur

La commune de La Queue-en-Brie organise la 2nd édition de la Cauda Color, le **dimanche 30 septembre 2018** en partenariat avec l'ESC Athlétisme.

Deux départs sont proposés :

- Une course chronométrée de 10km : système de puce intégrée au dossard de chaque coureur.
- Un parcours coloré de 4km ou 5km : parcours pédestre convivial, à chaque kilomètre les participants reçoivent de la poudre colorée. (*Couleur : fécule de maïs séchées et colorées aux colorants alimentaires*).

Article 2. Parcours

L'échauffement et le départ : au stade Robert Barran

Le parcours : dans la forêt du Plessis Saint Antoine et sur les stades communaux

L'arrivée : au stade Robert Barran.

Plan du parcours détaillé sur : www.laqueueenbrie.fr (onglet : temps libre- sports)

Adresse du stade : Stade Robert Barran, rue du chemin vert, 94 510 La Queue-en-Brie.

Accès : à pied / en Bus n° 2 et n°7 / en voiture : parkings les plus proche au Stade ou à la Maison pour Tous (avenue de Bretagne) Attention places limitées.

Article 3. Condition de participation

- Être apte à la pratique de la course à pied en compétition (attester par un certificat médical pour les 10km).
- Avoir l'âge minimum pour la course chronométrée : 16 ans révolus.
- Être possesseur d'un dossard numéroté pour participer à chaque départ. *Les contrevenants s'exposeront à être expulsés par les organisateurs assurant la sécurité des participants à la course.*
- Possibilité de participer au parcours coloré avec une poussette sur autorisation de l'organisateur.
- Les 2 roues et les véhicules motorisés sont interdits sauf ceux de l'organisation.
- Les animaux sont interdits sur le parcours et dans l'enceinte du stade.

Article 4. Modalités d'inscription

1. L'inscription

En mairie : au guichet unique, jusqu'au vendredi 28 septembre 2018 à 17h00.

Sur internet : www.laqueueenbrie.fr (onglet : temps libre- sports) jusqu'au **vendredi 28 septembre 2018, 9h00.**
(Attention : 1,50€ par inscription, de frais sera demandé via la plateforme internet).

Information par mail : sport@laqueueenbrie.fr.

2. **Fournir un certificat médical** (datant de moins d'un an à la date de l'évènement) ou une copie de la licence FFA (saison 2018-2019) avec la mention « **athlétisme en compétition** ». *Acceptation des licences compétition FSCF, FSGT et UFOLEP, FFTRI (saison 2018-2019), avec la mention « athlétisme en compétition ».* Les autres licences ne sont pas acceptées.
3. **Tarifs** : Course chronométrée : jeune de 16 ans et adulte 10€ (extérieur : jeune de 16 ans et adulte 12€).
Parcours coloré : adulte 5€, enfant de 6 à 17 ans 3€ (extérieur : adulte 6€, enfant 4€).
Gratuit pour les enfants entre 0 et 5 ans (sans le kit), et 3€ avec le kit.
Le kit : un dossard, un tee-shirt estampillé, un bracelet et une paire de lunette de soleil pour le 2nd départ.
4. Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.
5. *Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra entièrement être lisible lors de la course. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.*

Article 5. Retrait des dossards et du Kit

Le retrait des dossards se fera dans le hall de la Mairie aux jours et horaires suivants :

-du lundi 18 au jeudi 21 septembre de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,

-le vendredi 28 septembre de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Article 6. Programme de la journée

- Echauffement : 09h00
- Départ n°1** : 09h30 course chronométrée de 10km
- Echauffement : 10h40
- Départ n°2** : 11h00 parcours coloré 4km ou 5 km
- Arrivée en musique suivie d'un jet de poudre final.

Article 7. Récompenses

Un classement sera établi uniquement pour la course chronométrée : le podium nominatif sera annoncé et les 3 premières places masculines et féminines de chaque catégorie d'âge seront récompensées.

Masters	VE	1978 et avant
Seniors	SE	1979 à 1995
Espoirs	ES	1996 à 1998
Juniors	JU	1999 et 2000
Cadets	CA	2001 et 2002

Article 8. Les plus pour les sportifs

Hygiène : les vestiaires, les sanitaires et les douches du stade Robert Barran seront accessibles aux participants.

Consigne : Une consigne gratuite et surveillée sera mise à disposition des participants. Les sacs devront être fermés et identifiés par une étiquette identique au numéro de dossard (fournie par l'organisation). Le retrait ne pourra être effectué qu'avec la présentation du dossard.

Ravitaillement : Un ravitaillement sera organisé au 5^{ème} km pour la course chronométrée.

Une collation sera offerte aux participants à la fin de chaque course.

Restauration : Une buvette est organisée par l'ESC et sera ouverte de 08h00 à 14h00.

Village des coureurs : Stand des partenaires.

Article 9. Œuvre caritative

La municipalité a choisi de reverser l'intégralité des recettes du parcours coloré à l'**Association Petits Princes**.

Article 10. Devenir bénévole

Se rapprocher de l'organisation via le mail suivant : sport@laqueueenbrie.fr. La semaine avant la manifestation, nous vous indiquerons : vos horaires et votre rôle sur la manifestation.

Article 11. Sécurité et assistance médicale

Tout au long du parcours, des signaleurs assureront la sécurité des participants ainsi que le balisage du parcours. L'assistance sanitaire sera assurée par la Croix Rouge.

Article 12. Droit à l'image

L'organisateur se réserve le droit de pouvoir utiliser les images de la manifestation sous quelque forme que ce soit, sur tout support, sur la commune et le territoire du GPSEA, pour une durée illimitée.

Article 13. CNIL

Les informations personnelles des participants seront consignées dans un fichier, ceux-ci ont un droit d'accès et de rectification des données détenues par le service des sports.

Les résultats des courses pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve : les participants souhaitant s'opposer à la publication de leur résultat, doivent expressément en informer le service des sports (à noter sur le bulletin d'inscription).

Article 14. Assurance

La mairie a souscrit une assurance pour couvrir la manifestation sportive : SMACL, référence : 020686/K.

Toutefois, il est dans l'intérêt des participants de contracter un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels la pratique physique et sportive peut les exposer.

Article 15. Cas de force majeure

En cas de force majeure et dans l'éventualité où la manifestation sportive viendrait à être annulée, un remboursement des frais d'inscription pourra être effectué.

Article 16. Acceptation du règlement

Le participant accepte l'ensemble des points abordés dans le présent règlement.

Le participant,

Nom, Prénom :

Date :

Signature :